

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 9 Mars 2020**

**2 0 2 0 0 0 1 6**

<b><u>Nombre de membres</u></b>	
<b>Afférents au Conseil Municipal</b>	<b>: 15</b>
<b>En exercice</b>	<b>: 15</b>
<b>Qui ont pris part à la délibération</b>	<b>: 14</b>
<b>Date de la Convocation</b>	<b>: 4 mars 2020</b>
<b>Convocation affichée le</b>	<b>: 4 mars 2020</b>
<b>Pouvoirs</b>	<b>:</b>

L'an deux mille vingt

et le neuf mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André COLLON, maire

**PRESENTS : Mr COLLON André, maire**

**Mr BERTHOMIEU Stéphane, Mme ROGNARD Isabelle, Mr RIBAUT Jean-Paul, Mme MOUREAU Fernanda, Mme BEAUME Ghislaine, Mr CHEVREL Jean-Paul, Mme TOMAS Sandrine, Mr LAISSARD Jean-Louis, Mme BOULON Annie, Mr ODET Hervé, Mme ANDREANI Aurélie, Mr GALINDO Jean-Charles, Mme LANTENOIS Myriam**

**Excusé : Mr MABILLE Alain**

**ABSENTS et pouvoirs :**

**Mr Jean-Charles GALINDO a été nommé(e) secrétaire de séance.**

**OBJET : APPROBATION DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

M le Maire rappelle que le processus de révision du PLU a commencé en 2014. Cette révision est une opportunité pour la commune pour définir un projet territoire à horizon 10-15 ans et ce en matière d'urbanisme, d'agriculture, de protection des paysages, de l'environnement.

Le PLU est également compatible avec les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale du Val de Saône Dombes avec lequel de nombreuses discussions durant ces années ont fait évoluer le projet de territoire tel qu'il a été débattu à travers le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) le 5 février 2019.

La révision du Plan Local d'Urbanisme a constitué durant ces années un travail important de la part des élus, de la commission urbanisme. La population a participé activement par le biais des deux réunions publiques qui ont été organisées.

M le Maire rappelle que les personnes publiques associées (PPA) ont participé à de nombreuses réunions techniques qui ont permis de faire avancer le dossier présenté. Ces personnes publiques associées ont rendu des avis nécessitant de faire évoluer le dossier.

De plus, l'enquête publique qui s'est tenue du 11 décembre 2019 au 15 janvier 2020 a permis à la population de s'exprimer sur le dossier et nécessitant de le faire évoluer. Pour rappel, l'enquête publique a été menée conjointement avec la révision du zonage d'assainissement afin, de faciliter la cohérence des documents.

Les différentes remarques faites par les PPA et la population peuvent être prises en compte